



SYNDICAT FRANÇAISIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

**DSCC 78**  
mars 2016

# HORIZON 2016 : TOUJOURS PAS D'ÉCLAIRCIE

Dans le cadre du projet « Horizon 2016 », la **Cfdt** a été reçue, le 7 mars 2016, en bilatérale. Cette audience avait pour but de faire le point sur l'avancée du projet et pour la **Cfdt** de faire part de ses revendications.

Pour rappel, le projet « Horizon 2016 » doit être mis en place au mois de juin de cette année. Les 3 objectifs de ce projet sont :

- La fusion des Etablissements d'Aubergenville et de Mantes
- La pesée des postes de CODIR en établissements pour tenir compte des évolutions d'organisation tout en favorisant les déroulements de carrières sur toute les fonctions.
- La réalisation d'un nouveau pyramidage des postes de Responsables Production qui tienne compte de l'évolution des activités et du nombre de sites, en favorisant un déroulement de carrière continu sur les fonctions managériales en établissement.

Nos interlocuteurs ont tenu à nous rappeler qu'il n'y avait pas d'empressement de leur part étant donné que cette réorganisation ne dépendait pas des systèmes informatiques.

## La fusion d'Aubergenville et de Mantes

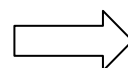
Cette fusion est l'un des points majeurs de ce projet, preuve en est avec la présence des deux directeurs respectifs lors de cette bilatérale.

La **Cfdt** est vigilante notamment par rapport aux reclassements que cette fusion risque d'engendrer. La DSCC 78 se veut rassurante à sujet, du fait d'un jeu de chaises musicales et de souhaits de mobilité. *Mais il ne faudrait tout de même pas que cette fusion soit vécue par certains comme une obligation de départ.*

Un des impacts de cette fusion c'est évidemment le dimensionnement de ce futur Etablissement. Le « Grand Auber » serait l'un des plus gros Etablissements du département avec environ 350 personnes soit quasiment autant que la PIC de Bois d'Arcy ! (354 postiers au 31 décembre 2015).

Il paraît difficile de gérer un tel établissement en maintenant un service support structuré comme actuellement et ceci sans revoir les niveaux de classification.

**La Cfdt revendique donc que l'intégralité des membres du CODIR soit positionnée en Groupe A, le renforcement de la partie Ressources Humaines (Superviseur RH/RH Adjoint de Classe 3, Responsable COM en classe 3 et assistantes RH en 2.3) et des postes de Responsable Gestion Logistique Sécurité Sûreté et de Responsable Organisation.**





SYNDICAT FRANCIEN  
COMMUNICATION  
CONSEIL CULTURE

## **Peser les postes des CODIR établissements pour tenir compte des évolutions d'organisation tout en favorisant les déroulements de carrières sur toute les fonctions.**

Enfin ! Depuis le temps que la **Cfdt** souhaite revoir le pesage des postes pour l'ensemble des CODIR Etablissements du département.

Si le «Grand Auber» sert de référence il faut alors garantir une équité et une harmonisation entre les différents Etablissements.

**Afin de permettre une réelle perspective de carrière à tous, la Cfdt revendique donc :**

- **Le groupe A pour les membres du CODIR d'Etablissements de groupe B**
- **Un superviseur RH/Adjoint RH-COM de Classe III pour les établissements de groupe B**
- **Des assistantes RH II.3 pour l'ensemble des Etablissements**
- **Le renforcement des fonctions de Responsable Gestion Logistique Sécurité Sûreté et de Responsable Organisation.**

Concernant les Responsables de l'Animation Commerciale, la **Cfdt** propose à la DSCC des Yvelines que cette évolution soit accompagnée du Groupe A néanmoins des négociations nationales sont toujours en cours au sujet de l'évolution des RCES vers la fonction de RAC notamment au niveau de la classification et du commissionnement. Une Commission de Dialogue Sociale doit avoir lieu prochainement au niveau national. Nous suivons donc de près ce sujet.

## **Réaliser un nouveau pyramidage des postes de Responsables Production qui tienne compte de l'évolution des activités et du nombre de sites, en favorisant un déroulement de carrière continu sur les fonctions managériales en établissement.**

Le projet se dessine autour de Responsable Distribution/Responsable de Production Junior de niveau III.3 mais pour l'instant rien de précis à ce sujet. Il faudra sûrement attendre la plénière du mois d'avril pour avoir plus d'informations.

Pour le « Grand Auber » les Responsables Production seraient impactés avec notamment 3 postes au lieu de 4 (du fait d'un départ non remplacé)

Le tout pour une SAR nettement supérieure (où se trouve la logique ?).

C'était d'ailleurs l'une des principales craintes de la **Cfdt** dans ce dossier.

Surtout qu'après études des documents et de la portée managériale des R.P, les sites de Fontenay et Rambouillet risqueraient eux aussi d'être impactés par une suppression de poste de R.P.

**Bien que les encadrants ne soient pas concernés par ce projet cette stratégie de réduction du nombre de Responsables Production aura forcément impact direct sur leur quotidien déjà bien compliqué. Cet élément ne doit pas être négligé lors des débats.**

**La DSCC a donc recueilli nos revendications, une fois l'ensemble des bilatérales effectuées un retour de propositions nous sera fait en plénière (début avril) d'ici là nous nous tenons à votre disposition pour toutes questions, revendications, inquiétudes...**

**PLUS NOMBREUX, PLUS FORT, ADHEREZ A LA CFDT**